

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023

(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 16 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Betsabée HAAS (en visio),

Membres excusés :

Monsieur MARTEGOUTTE, Monsieur Philippe FOURNIE

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Emmanuel DUMENIL, Monsieur Thibault Coulon,

Pouvoir :

Monsieur MARTEGOUTTE a donné pouvoir à Monsieur Bruno Fenet.

Monsieur Philippe FOURNIE a donné pouvoir à M. Roiron,

CS230323-02– DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical lors de sa séance du 13 septembre 2021 :

OBJET	En date du
Marché n°2023/1 « Travaux sur plateforme aéroportuaire de Tours d'effaçage, marquage et restauration de voirie » EUROVIA CENTRE LOIRE 4 rue Joseph Cugnot Z.I. N°2 – BP 321 37303 JOUE-LES-TOURS Montant : 43 378,45 HT, soit 52 054,14 € TTC	28 février 2023
Marché n°2023/2 « Installation de barrières pour la plateforme aéroportuaire de Tours Val de Loire » ID VERDE Agence Val de Loire 57 rue des Coudrières 37250 VEIGNÉ Montant : 26 230,00 HT, soit 31 476,00 TTC	02 mars 2023
Marché n°2023/3/1 Auscultations des chaussées aéronautiques Lot 1 « Auscultation géotechnique type G2 AVP »	9 mars 2023

LCBTP 3 rue Lépine 35530 NOYAL-SUR-VILAINE Montant : 29 748,00 HT, soit 36 698,20 € TTC	
Marché n°2023/3/2 Auscultations des chaussées aéronautiques Lot 2 « Auscultation HWD et battements de dalles » INFRALAB Route du vieux collège 4b 1077 SERVION Montant 22 902,00€ HT (<i>TVA française non applicable pour entreprise suisse</i>)	13 mars 2023
D23/2 « Travaux d'effacement de buttes de signalisation pour l'aéroport Tours Val de Loire » JEROME BTP 3 rue Yves Chauvin 37510 BALLAN-MIRÉ Montant 2 658,82 HT, soit 3 190,58 TTC	28 février 2023
D23/3 « Travaux de signalisation pour l'aéroport Tours Val de Loire » SIGNATURE Agence Centre Val de Loire 30 rue de Buray 41500 MER Montant 13 660,00 HT, soit 16 392,00 TTC	28 février 2023
D23/4 « Travaux de maintenance de relamping pour l'aéroport Tours Val de Loire » CGB 12 rue Fresnel 78310 COIGNIERES Montant 10 128,00,00 HT, soit 12 153,60 TTC	28 février 2023
D23/5 « Travaux de maintenance d'onduleur pour l'aéroport Tours Val de Loire » ECBI 11 rue Lavoisier 37270 VERETZ Montant 9 689,00 HT, soit 10 036,80 TTC	14 mars 2023
D23/6 « Enlèvement d'un piézomètre et comblement » ECR Environnement 5 rue de la Briaudière 37510 BALLAN-MIRE Montant 1 665,00 HT, soit 1 998,00€ TTC	2 mars 2023
D23/7 « Fouilles pour lever de doute pyrotechnique » BERENGIER DEPOLLUTION La Périère 49170 ST GERMAIN DES PRES Montant 5 725,00 HT, soit 6 870,00€ TTC	2 mars 2023

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).